

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2024

ACTUALISATION DE LA LOI DU 19 MARS 1946 TENDANT AU CLASSEMENT COMME
DÉPARTEMENTS FRANÇAIS DE LA GUADELOUPE, DE LA MARTINIQUE, DE LA
RÉUNION ET DE LA GUYANE FRANÇAISE - (N° 2542)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL11

présenté par
Mme Bassire, rapporteure

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 1, substituer à la quatrième occurrence du mot :

« la »,

le mot :

« La ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.